



PRÉFECTURE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Arrêté n° (F)24-02

de composition du jury du concours professionnel sur épreuves de
chef d'équipe d'exploitation principal des
travaux publics de l'état au titre de
l'année 2024

LE PRÉFET,

VU le code général de la fonction publique, Partie Législative, Livre III : Recrutement ;

Vu le décret 86-351 du 6 mars 1986 modifié, relatif à la déconcentration des actes de gestion des personnels ;

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu le décret n°2018-1148 du 14 décembre 2018, modifiant le décret n°91-393 portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 26 février 2019 fixant les modalités d'organisation générale et la nature des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté DIR Centre Ouest n° (F) 24-01 d'ouverture du concours professionnel sur épreuves de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre portant délégation de signature à Monsieur Philippe FAUCHET, Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest, en matière d'administration générale ;

Sur proposition du Directeur Interdépartemental des Routes Centre-Ouest ,

Arrête

ARTICLE 1 : La composition du jury du concours professionnel de chef d'équipe d'exploitation principal des travaux publics de l'État , au titre de l'année 2024, est fixée comme suit :

Président :

- RIBEIRO Isabelle, ITPE– DIR Centre-Ouest

Membres du jury :

- MATELAT Franck, ITPE – DIR Centre-Ouest
(assurera la présidence en cas d'empêchement de la présidente du jury).
- BERTAZZO Bruno, TSPDD - DIR Atlantique
- MARCHEIX Gaëlle-, TSPDD DIR Massif Central
- AVISSE Olivier, TSPDD- DIR Massif Central
- BARTHES Marie-Juliette, ITPE DIR Centre-Ouest
- PRIOULT Frédéric , TSCDD - DIR Centre-Ouest
- FRANCOIS Sylvain, TSCDD- DIR Centre-Ouest
- CLOPEAU Sébastien, TSCDD- DIR Centre-Ouest

ARTICLE 2: La secrétaire générale de la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest est chargée de l'exécution du présent arrêté.

A Limoges, le

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest

